

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 juillet 2008**

Décision n° **B-2008-0152**

commune (s) :

objet : Marchés concernant la restructuration des sanitaires de l'Hotel de la Communauté urbaine (lots n° 1 à 5) - Autorisation de signer des avenants

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur Blein

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 30 juin 2008

Compte-rendu affiché le : 9 juillet 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière.

Absents excusés : Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Passi (pouvoir à M. Claisse), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Rivalta.

Bureau du 8 juillet 2008**Décision n° B-2008-0152**

objet : **Marchés concernant la restructuration des sanitaires de l'Hotel de la Communauté urbaine (lots n° 1 à 5) - Autorisation de signer des avenants**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 juin 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5235 du 21 mai 2007 le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour la restructuration des sanitaires de l'hôtel de la Communauté urbaine. Cette procédure comportait les lots suivants :

- le lot n° 1, maçonnerie-démolition, a été notifié sous le numéro 072651 T, le 26 juin 2007 à l'entreprise Vassivière pour un montant de 105 859,32 € HT, soit 126 607,75 € TTC,
- le lot n° 2, cloisons plafond peinture, a été notifié sous le numéro 072652 V le 25 juin 2007 à l'entreprise Estrat Bonche pour un montant de 64 984,25 € HT, soit 77 721,16 € TTC,
- le lot n° 3, carrelage-faïence, a été notifié sous le numéro 072653 W le 5 juillet 2007 à l'entreprise Céramiques et jardins pour un montant de 72 245,18 € HT, soit 86 405,24 € TTC,
- le lot n° 4, ventilation plomberie, a été notifié sous le numéro 072654 X le 25 juin 2007 à l'entreprise Rhône fluides pour un montant de 349 761,20 € HT, soit 418 314,40 € TTC,
- le lot n° 5, électricité, a été notifié sous le numéro 072655 Y le 25 juin 2007 à l'entreprise ETDE pour un montant de 44 065,16 € HT, soit 52 701,93 € TTC.

Pour le lot n° 1, maçonnerie-démolition, les travaux de démolition ont fait apparaître des dispositions constructives différentes de celles indiquées sur les plans d'état des lieux utilisés pour les études. Les sondages destructifs n'étant pas envisageables avant le démarrage des travaux, les préconisations du cahier des charges doivent maintenant être complétées pour tenir compte de ces aléas techniques. A l'avancement des travaux, une amélioration des dispositions prévues au cahier des charges apparaît nécessaire, d'une part, pour réduire les nuisances de chantier, d'autre part, pour accroître la pérennité des ouvrages. Cet avenant n° 1 d'un montant de 4 384,18 € HT, soit 5 243,48 € TTC porterait le montant total du marché à 110 243,50 € HT, soit 131 851,23 € TTC, soit une augmentation de 4,14 % du montant initial du marché.

Pour le lot n° 2, cloisons plafond peinture, les travaux supplémentaires résultent de la découverte, en cours de démolition des faux plafonds, de la non continuité des cloisons des salles de réunions mitoyennes aux sanitaires jusqu'en sous face du plancher béton. Cette disposition constructive génèrerait des ponts phoniques gênants dans l'exploitation future des locaux si les caractéristiques d'affaiblissement acoustique du plafond d'origine n'étaient pas au minimum restituées. Cet avenant n° 1, d'un montant de 750 € HT, soit 897 € TTC, porterait le montant total du marché à 65 734,25 € HT, soit 78 618,16 € TTC soit une augmentation de 1,15 % du montant initial du marché.

Pour le lot n° 3, carrelage-faïence, les travaux de démolition ont fait apparaître des dispositions constructives différentes de celles indiquées sur les plans d'état des lieux utilisés pour les études. Les sondages destructifs n'étant pas envisageables avant le démarrage des travaux, les préconisations du cahier des charges doivent maintenant être complétées pour tenir compte de ces aléas techniques. A l'avancement des travaux, une amélioration des dispositions prévues au cahier des charges pour accroître la pérennité des ouvrages apparaît nécessaire. Cet avenant n° 1, d'un montant de 3 152,00 € HT, soit 3 769,79 € TTC, porterait le montant total du marché à 75 397,18 € HT, soit 90 175,03 € TTC, soit une augmentation de 4,36 % du montant initial du marché ;

Pour le lot n° 4, ventilation plomberie, les travaux de démolition ont fait apparaître des dispositions constructives différentes de celles indiquées sur les plans d'état des lieux utilisés pour les études. Les sondages destructifs n'étant pas envisageables avant le démarrage des travaux, les préconisations du cahier des charges ont dû être adaptées pour tenir compte de ces aléas techniques. A l'avancement des travaux, une amélioration des dispositions prévues au cahier des charges pour accroître la pérennité des ouvrages apparaît nécessaire. De plus, de nouveaux besoins destinés à réduire les nuisances de chantier, d'une part, et, d'autre part, à assurer un parachèvement des ouvrages sont nécessaires. Cet avenant n° 1 d'un montant de 8 704,15 € HT soit 10 410,16 € TTC, porterait le montant total du marché à 358 465,35 € HT, soit 428 724,56 € TTC, soit une augmentation de 2,49 % du montant initial du marché.

Pour le lot n° 5, électricité, les travaux de démolition ont fait apparaître des dispositions constructives différentes de celles indiquées sur les plans d'état des lieux utilisés pour les études. Les sondages destructifs n'étant pas envisageables avant le démarrage des travaux, les préconisations du cahier des charges doivent maintenant être complétées pour tenir compte de ces aléas techniques. A l'avancement des travaux, de nouveaux besoins destinés à assurer un parachèvement des ouvrages apparaissent nécessaires. Cet avenant n° 1, d'un montant de 2 160,00 € HT, soit 2 583,36 € TTC, porterait le montant total du marché à 46 225,16 € HT, soit 55 285,29 € TTC, soit une augmentation de 4,90 % du montant initial du marché.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les avenants susvisés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu lesdits projets d'avenants ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les avenants mentionnés ci-dessous pour la restructuration des sanitaires de l'hôtel de Communauté urbaine :

- avenant n° 1 pour le lot n° 1 maçonnerie-démolition conclu avec l'entreprise Vassivière. Cet avenant, d'un montant de 4 384,18 € HT, soit 5 243,48 € TTC, porte le montant total du marché à 110 243,50 € HT, soit 131 851,23 € TTC ;

- avenant n° 1 pour le lot n° 2 cloisons plafond peinture conclu avec l'entreprise Esrat Bonche. Cet avenant, d'un montant de 750,00 € HT, soit 897,00 € TTC, porte le montant total du marché à 65 734,25 € HT, soit 78 618,16 € TTC ;

- avenant n° 1 pour le lot n° 3 carrelage-faïence conclu avec l'entreprise Céramiques et jardins. Cet avenant, d'un montant de 3 152,00 € HT, soit 3 769,79 € TTC, porte le montant total du marché à 75 397,18 € HT, soit 90 175,03 € TTC ;

- avenant n° 1 pour le lot n° 4 ventilation plomberie conclu avec l'entreprise Rhône fluides. Cet avenant, d'un montant de 8 704,15 € HT, soit 10 410,16 € TTC porte le montant total du marché à 358 465,35 € HT, soit 428 724,56 € TTC ;

- avenant n° 1 pour le lot n° 5 électricité conclu avec l'entreprise ETDE. Cet avenant, d'un montant de 2 160,00 € HT soit 2 583,36 € TTC, porte le montant total du marché à 46 225,16 € HT, soit 55 285,29 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2008 et suivants - opération n° 0926.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juillet 2008.